



GARANCE

Re- -pé res #10

Lettre
d'information
annuelle
aux adhérents

Vous
accompagner
*en toutes
circonstances.*

Virginie HAUSWALD,
Directrice générale



VOUS ÊTES NOTRE RAISON D'ÊTRE. Artisans, commerçants, professionnels libéraux, chefs d'entreprise indépendants... vous êtes aujourd'hui à nouveau dans l'épreuve. Cette crise sanitaire, qui vous avait particulièrement touchés, continue aujourd'hui avec une grande intensité. Vous vous battez, vous faites preuve d'ingéniosité, vous vous réinventez pour continuer votre activité, pour toujours proposer des produits et des services de qualité à vos clients, tout en vous adaptant en permanence aux annonces et nouveaux dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement pour endiguer cette pandémie ; malgré toute cette énergie déployée, certaines entreprises, parmi les plus fragiles, n'ont pas résisté.

C'EST VOUS qui avez fait GARANCE et avez guidé son activité par vos besoins depuis son origine, alors nous voulons affirmer notre raison d'être, que nous vous devons : être un partenaire de l'économie de proximité. Engagé. Solidaire. Responsable.

J'AI EU LA CHANCE de rejoindre l'aventure GARANCE en tant que directrice générale au début de cette année 2020. Aux côtés du président, de vos représentants élus, des équipes, à vos côtés, je veux vous assurer de notre engagement collectif à mettre en œuvre l'avenir tout en sécurisant le présent. Je vous invite à découvrir comment dans ces pages : vous offrir une expérience client « zéro défaut », vous accompagner, vous proposer des services qui vous facilitent la vie. Ce ne sont que quelques-uns des éléments déployés pour nourrir notre ambition : révéler notre performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement responsables pour les indépendants, les salariés et les particuliers.

CHAQUE JOUR, vous êtes et faites l'avenir de notre économie de proximité ; vous accompagner en toutes circonstances, c'est notre premier devoir. ●

Actualités

P.2/3

Produits & services

P.4/6

Événements

P.7

Engagements

P.8

GARANCE à vos côtés encore plus proche de vous !

En véritable partenaire de l'économie de proximité, GARANCE s'est entourée d'experts et a noué plusieurs partenariats pour accompagner et soutenir les artisans, commerçants et professionnels libéraux lors de la crise sanitaire. Le dispositif « GARANCE à vos côtés » est notamment matérialisé par le site www.garance-a-vos-cotes.fr.



Virginie HAUSWALD,
Directrice générale

Serge CROUIN,
Président du Conseil
d'administration

Aux premières heures de la crise, GARANCE s'est associée au cabinet d'avocats et de conseil Mayer Prezioso pour mettre à disposition des entrepreneurs indépendants, TPE et PME, une plateforme d'information et d'assistance en matière juridique, fiscale, sociale et financière : www.garance-a-vos-cotes.fr.

Une plateforme enrichie et personnalisée

Maintenue depuis le premier confinement pour donner aux indépendants et chefs d'entreprise tous les outils pour assurer leur pérennité, la plateforme a été repensée comme **un point d'accès central à toutes les composantes de l'initiative** « GARANCE à vos côtés ».

Les visiteurs peuvent désormais :

→ **Comprendre** les mesures publiques et leviers à leur disposition, par des rubriques d'information, des guides thématiques à paraître, des vidéos et conférences en ligne pour poser leurs questions.

→ **Se faire conseiller** par des avocats du cabinet Mayer Prezioso et des experts-comptables du cabinet CHS Conseils nouvellement partenaire.

→ **Se protéger** en recourant aux conseils des équipes de GARANCE en matière d'assurance, d'épargne et de protection sociale.

→ **Réagir** en développant leur présence numérique par l'annuaire des entreprises de proximité www.annuaire-des-entreprises-locales.fr et par leur propre site Internet grâce à une offre exclusive en partenariat avec l'agence web Simplébo.

L'initiative sera pérennisée...

Si elle se concentre pour l'instant sur les leviers et mesures d'urgence contre les conséquences économiques de l'épidémie, l'initiative « GARANCE

“C'est au cœur d'une crise, que nous prouvons la robustesse de nos relations.”

Virginie HAUSWALD,
Directrice générale

“Le fonds d'urgence de la Fondation GARANCE était un coup de pouce pour venir en complément des aides déjà mises en place lors de la crise. Il traduit l'engagement que prend GARANCE, au travers de sa Fondation, d'être aux côtés des entrepreneurs dans les moments difficiles.”

Serge CROUIN,
Président du Conseil d'administration de GARANCE et du Comité exécutif de la Fondation GARANCE

à vos côtés » a vocation à accompagner les professionnels dans le temps ; reflet de l'engagement de la mutuelle à servir ses clients au-delà de ses métiers traditionnels d'assurance et d'épargne. Première réalisation en ce sens, des guides thématiques seront progressivement mis en ligne sur des sujets variés. En 2021, une nouvelle solution sera proposée aux indépendants et chefs d'entreprise pour centraliser leurs besoins d'informations, de conseils et de services en une unique plateforme, dans tous les aspects de leur vie : quotidien, activité professionnelle, préparation de l'avenir et protection assurantielle. ●

Quels services ?

GARANCE a choisi d'adapter son offre commerciale pour permettre aux clients qui le souhaitent de rester protégés même si leur activité tourne au ralenti : simplification des conditions d'adhésion aux contrats de prévoyance et décès, développement de garanties adaptées contre la perte de revenu, déblocage rapide et exceptionnel d'une partie de l'épargne Madelin, prise en charge du service de téléconsultation MédecinDirect pour les clients actifs et rentiers. Et, pour les artisans et commerçants les plus impactés par la crise, GARANCE a mobilisé, par le biais de sa Fondation, un fonds de solidarité d'un montant de 150 000 euros.

Questions à...



Baptiste PREZIOSO,
avocat à la Cour
pour le cabinet
Mayer Prezioso

Quel était l'avantage pour GARANCE de faire appel à un cabinet d'avocats pour concevoir la plateforme [garance-a-vos-cotes.fr](http://www.garance-a-vos-cotes.fr) ?

Notre spécificité est de réunir dans une même structure les compétences de l'avocat, du consultant et de l'ingénieur. C'était crucial pour être réactif, tant l'annonce du confinement a été soudaine. En très peu de temps, cela nous a permis de comprendre les besoins des indépendants, d'effectuer un rigoureux travail de compilation et de simplification, et de développer la plateforme sans avoir besoin d'établir un cahier des charges. Ce projet est assez illustratif de la manière de fonctionner chez GARANCE, fondée sur le décloisonnement, l'agilité et la recherche constante de la qualité du service rendu au client. Tout au long de la maintenance du dispositif, nous avons valorisé notre expérience d'avocats : vulgariser sans transiger sur l'exactitude des informations, et tenir des informations très diverses à jour d'une réglementation en changement constant.

Pendant le confinement, vous avez assuré une cellule d'aide juridique d'urgence. Qu'en reprenez-vous ?

Nous sommes arrivés à la même conclusion que la direction de GARANCE : les acteurs de l'économie de proximité ne peuvent pas tout attendre de l'État pour les épauler dans les difficultés. Il était frappant de voir que même certaines professions très qualifiées y voyaient trouble dans les annonces du Gouvernement. Il est urgent de développer des solutions qui renforcent l'autonomie et l'aisance au travail des indépendants.

Quelle est la suite de votre collaboration avec GARANCE ?

Nous sommes heureux de travailler à un projet plus global et très innovant qui renforcera encore la position de partenaire de GARANCE. Patience, cependant, ce projet fera l'objet d'annonces en temps voulu ! ●

168 k€
C'est le montant total que la Fondation GARANCE a versé aux
137
entreprises qui ont bénéficié du fonds de solidarité.

GARANCE Smart Life, une nouvelle solution pour gérer vos contrats épargne

La nouvelle stratégie de GARANCE a pour ambition d'innover en matière de relation client et d'amorcer, dès aujourd'hui, sa transformation digitale.

Dans cette optique, votre mutuelle a lancé, en partenariat avec la fintech inCube, le projet GARANCE Smart Life qui consiste à intégrer une nouvelle solution de gestion des contrats d'épargne.



Charles BESNARD,
directeur marketing,
transformation digitale
et communication externe

Plus qu'un simple portail adhérent, ce concept est matérialisé par un espace digital, simple d'utilisation et ergonomiquement attrayant.

Qu'est-ce que GARANCE Smart Life ?

Également connue sous le nom de PolySeme dans sa version commercialisée par inCube, GARANCE Smart Life est une solution digitale destinée à organiser son contrat d'assurance-vie par grands projets de vie : acheter sa résidence principale, financer les études des enfants, préparer sa retraite... En transposant ses projets directement dans le contrat GARANCE Épargne, GARANCE Smart Life redonne au client de la visibilité et du sens à son épargne. L'adhérent a également les moyens de la piloter concrètement tout en adaptant ses capacités au fil du temps. Plus qu'un simple portail adhérent, ce concept est matérialisé par un espace digital, simple d'utilisation et ergonomiquement attrayant.

Quels en sont les avantages en termes de relation client ?

Avec GARANCE Smart Life, nos conseillers seront plus proches de leurs clients et comprendront mieux leurs besoins.

Toujours dans le cadre du devoir de conseil, ils auront la possibilité de proposer une approche non plus par produit, mais bel et bien par projet de vie, ce qui sera beaucoup plus concret pour nos adhérents. Avec l'expertise et l'accompagnement de leur conseiller, nos clients pourront créer et gérer plusieurs projets sur des durées différentes ; ainsi, ils diversifieront plus facilement leurs placements vers des unités de compte qui présentent de bons résultats mais à plus longue échéance. Dans l'optique d'une expérience client « zéro défaut », GARANCE Smart Life assurera un suivi en temps réel avec des alertes envoyées au conseiller à chaque phase de la relation client (alerte pour manque de documents, contrat signé électroniquement, etc.). Et surtout, avec une interface permettant à nos adhérents d'intervenir sur la gestion de leurs contrats, GARANCE Smart Life donnera plus d'autonomie et de transparence à nos clients.

Quand cette solution sera-t-elle disponible ?

Dès fin 2020 pour toute nouvelle souscription à GARANCE Épargne ! Dans un second temps, les clients déjà titulaires de ce contrat pourront accéder à GARANCE Smart Life au premier semestre 2021, ce qui remplacera leur espace adhérent GARANCE Épargne. Enfin, pour simplifier le parcours client avec un système omnicanal et interactif, nous avons pour objectif d'utiliser GARANCE Smart Life pour l'ensemble de nos contrats dès 2022, et cela pour l'ensemble de nos adhérents. ●



Philippe LEPEUPLE,
Président d'inCube

Avec GARANCE Smart Life, notre obsession a été de faire simple et intuitif pour le client et de le conseiller. Nous avons cherché, tout au long du parcours, à conjuguer rigueur réglementaire, puissance des algorithmes financiers et intelligence émotionnelle. Nous sommes très heureux de travailler avec GARANCE. Nous avons une véritable communauté de culture : c'est une structure souple, les choses vont vite, leur mobilisation et leur détermination sont telles que l'on peut prendre des décisions rapidement.

GARANCE SMART LIFE
Retrouvez l'offre en détail sur :
<https://www.polyseme-incube.com/>

GARANCE Smart Life by inCube

GARANCE participe au capital de la fintech

Consciente de la nécessité de recourir à des partenaires externes pour mener à bien sa transformation digitale, votre mutuelle s'est rapprochée de la fintech inCube pour en devenir l'actionnaire majoritaire. GARANCE réaffirme ainsi son statut de Groupe désormais constitué de sa filiale de gestion d'actifs Indép'AM et d'inCube.



- Argus d'Or de l'innovation 2016
- Trophée de l'assurance innovation start-up 2018
- Finaliste Insurtech de l'année 2019 (France innovation)
- Finaliste Fintech de l'année 2019 (France innovation)

L'opportunité de la prise de participation dans cette fintech a été rendue possible par la cession des parts d'April, dans le cadre de l'arrivée d'une nouvelle gouvernance et du recentrage qu'elle a souhaité opérer.

inCube se distingue

Fintech créée en 2013, inCube fait partie des six start-up majeures en France positionnées sur l'épargne longue et l'assurance-vie. Plusieurs fois récompensée pour le caractère radicalement innovant de sa solution PolySeme (rebaptisée GARANCE Smart Life dans sa version commercialisée chez GARANCE), inCube développe des solutions digitales de pilotage de contrats d'assurance-vie du point de vue du client, en organisant son épargne par grands projets de vie.

Face à des acteurs de poids comme AG2R La Mondiale ou ODDO, GARANCE a su faire la différence grâce à son ADN, sa culture entrepreneuriale et son agilité. Cette opération a permis d'acquérir 83 % des parts de la start-up. L'objectif principal

de l'acquisition est l'ajout à l'éventail de solutions proposées par votre mutuelle de la solution GARANCE Smart Life. Par ailleurs, GARANCE pourra désormais s'appuyer sur l'expertise technique et d'innovation d'inCube pour développer ses outils de demain.

Quand GARANCE Épargne propose des unités de compte...

Le contrat d'assurance-vie multisupport de GARANCE propose 16 unités de compte qui sont gérées à parts égales par Indép'AM (filiale de GARANCE) et des sociétés de gestion externes (Lyxor et A Plus Finance). Elles procurent une exposition à la carte sur les marchés financiers.

GARANCE a annoncé un taux de rendement net de son fonds en euros de 3 % pour GARANCE Épargne. Dans un contexte où de nombreux assureurs déclarent une baisse significative de la rémunération servie à leurs clients, ce rendement fait de GARANCE Épargne un des contrats d'assurance-vie les plus attractifs du marché. Des performances qui résultent de placements à long terme et du statut mutualiste de GARANCE.

Diversifier l'épargne et dynamiser le rendement

Néanmoins, pour les clients ayant une plus grande appétence au risque, GARANCE Épargne propose également d'aller sur des unités de compte afin d'investir sur des actifs diversifiés ou sur différentes zones géographiques. Les 16 unités de compte présentent de très bons résultats sur le long terme, avec une meilleure perspective de revalorisation que le fonds en euros. La possibilité d'opter pour des fonds indiciels et/ou des fonds « maison » engendre des frais bas sur les unités de compte. ●

Éclairage de...



Xavier COURATIER,
directeur délégué
de la stratégie
et des opérations

Quelles sont les unités de compte proposées par GARANCE Épargne ?

Notre offre en unités de compte est simple et structurée. Elle se compose de trois fonds obligataires, deux fonds diversifiés, deux fonds actions. À cela viennent s'ajouter sept fonds indiciels ou « trackers » qui répliquent un indice tel que le CAC 40 ou le Nikkei. Enfin, dans le cadre de son engagement pour un investissement responsable, GARANCE propose désormais deux nouvelles unités de compte, la première répondant à des critères sociétaux, l'OPCI Silver Generation, dédié aux résidences services seniors ; et la seconde, INDEP ISR Bas Carbone, en faveur de la décarbonation.

Pourquoi une offre aussi restreinte ?

GARANCE a composé une gamme simple, non redondante et structurée afin qu'elle soit facilement lisible par tous. Chaque unité de compte a été sélectionnée pour répondre à un besoin réel et non pour suivre un effet de mode. Les supports ont été sélectionnés avec soin pour couvrir tous les types de placement ou toutes les natures de risque (actions, obligations, diversifiés, avec ou sans risque de change), zones d'investissement (France, Europe, États-Unis, Amérique latine, Asie, marchés émergents), tous les styles de gestion (active, passive).

Quels sont les points forts de cette gamme ?

Sa lisibilité, bien sûr, et son originalité. La moitié de nos produits ne sont pas communs (allocation flexible, actions PME...). C'est également une des très rares gammes composées à 50 % de fonds indiciels. Enfin, nos frais de gestion sont très faibles. Ils sont probablement parmi les plus faibles du marché.

Succès 2.0

De la virtualité pour les Artisanales de Chartres



Dans le respect du protocole sanitaire, les Artisanales de Chartres se sont déroulées virtuellement du 8 au 11 octobre. Opération réussie pour « le salon dans votre salon » avec 200 000 pages vues.

C'est la magie d'Internet !

Les Artisanales de Chartres ont fait rayonner l'artisanat sous une forme nouvelle, et cela, au-delà de l'Eure-et-Loir. Partenaire officiel de l'événement depuis de nombreuses années, GARANCE a souhaité renforcer son engagement en faveur de l'artisanat en accompagnant des artisans issus de différentes régions de France vers la transition numérique de leurs entreprises et soutenir leur développement en cette période de crise.

Zoom sur...

Les Tremplins GARANCE de l'artisanat

Ce dispositif a permis à 19 anciens Tremplins et 30 nouvelles entreprises de moins de 5 ans d'avoir un stand virtuel offert par GARANCE. Ils ont pu montrer leur travail grâce à des vidéos, tchatter avec des clients et valoriser leur savoir-faire en images !

Cocorico !

GARANCE et WorldSkills France feront briller l'artisanat français

Fidèle à sa volonté de soutenir la transmission des savoir-faire dans l'artisanat, GARANCE est devenue l'unique assureur partenaire de WorldSkills France : une association engagée pour la promotion de l'apprentissage et de l'alternance, la mobilité et la jeunesse des métiers. GARANCE soutiendra tous les jeunes apprentis français de talent lors des finales nationales de la WorldSkills Competition qui se tiendront à Lyon au printemps 2021.

En France, la WorldSkills Competition est organisée par WorldSkills France et soutenue par de nombreux partenaires : pouvoirs publics nationaux, régionaux, partenaires sociaux, entreprises, organismes de formation et... GARANCE ! Durant les trois jours des finales nationales – qui sont reportées au printemps 2021 en raison de la pandémie de Covid-19 – les compétiteurs devront réaliser des ouvrages qui concentrent les difficultés techniques de chaque métier (alimentation, automobile et engins, bâtiment et travaux publics, communication et numérique, industrie, service, végétal) dans des conditions très proches de la vie réelle des entreprises.

« Il s'agit d'un défi majeur dont la réussite ne pourra être atteinte que collectivement, rassemblés autour de notre volonté commune d'accompagner encore davantage les artisans, qui incarnent si bien nos valeurs d'excellence, de partage et de transmission des savoir-faire. Ce partenariat naturel entre WorldSkills France et GARANCE fait sens vis-à-vis des jeunes talents et des métiers », a annoncé Kader Si-Tayeb (délégué général de WorldSkills France) lors de la signature du partenariat entre WorldSkills France et GARANCE, en juillet.

« Ce partenariat résonne d'autant plus à une période où, dans le cadre de la révision de notre stratégie d'entreprise, nous souhaitons réaffirmer notre raison d'être : être un véritable partenaire de l'économie de proximité. Cette signature matérialise notre volonté d'être aux côtés de ceux qui créent et qui créeront demain la richesse de notre pays », a précisé Virginie Hauswald.



Kader SI-TAYEB,
délégué général
de WorldSkills France

Ce partenariat naturel entre WorldSkills France et GARANCE fait sens vis-à-vis des jeunes talents et des métiers.

Engagements

GARANCE
Sérénité
évolue !

Il y a un an, votre mutuelle était parmi les premiers acteurs à proposer un contrat en points intégrant les avantages de la loi PACTE à travers son plan d'épargne retraite individuel : GARANCE Sérénité. Dans le cadre de cette loi et depuis le 1^{er} octobre 2020, la commercialisation des produits retraite de type Madelin, PERP ou Article 83 n'est plus autorisée. Aujourd'hui, GARANCE Sérénité évolue et devient votre compte d'épargne retraite unique, en rassemblant sous un seul et même produit toutes vos solutions retraite : retraite supplémentaire individuelle, indépendant, entreprise ou épargne salariale, ainsi que vos anciens produits retraite. Parlez-en avec votre conseiller.

La Fondation devient
"GARANCE Mécénat"

Le Conseil d'administration de GARANCE a décidé de faire évoluer la Fondation dès la fin de l'année 2020. « L'objectif est d'en faire un véritable outil de développement du mécénat de la mutuelle, indique Philippe Bollecker, délégué général de la Fondation, au travers d'un fonds de dotation pourvu de la personnalité juridique. Celui-ci permettra de gagner en visibilité, de mieux associer nos collaborateurs grâce au mécénat de compétences, et aussi de développer nos programmes avec, par exemple, la mise en place d'un soutien financier dédié aux entrepreneurs. »

Nouvelles
résolutions

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 10 septembre 2020, les délégués ont voté en faveur des **modifications des règlements mutualistes** pour les produits PREVARTI PRO, PREVARTI CONJOINT et GARANCE Longue Vie.

En effet, dans le cadre de la crise sanitaire, les formalités médicales ont été assouplies, notamment avec la suppression des critères d'âge, et ce, afin de faciliter la souscription à ces produits de prévoyance. Ces nouvelles conditions sont également applicables au cours de la vie du contrat depuis le 28 avril. Les articles 17.1, 20, 31.1 et 32 des règlements mutualistes PREVARTI PRO et CONJOINT et les articles 17, 20, 31 et 37 du règlement mutualiste GARANCE Longue Vie ont été modifiés. Ils sont disponibles sur www.garance-mutuelle.fr.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a ratifié la décision du Conseil d'administration de coopter Patrice Thierset en tant qu'administrateur suppléant de la section Alsace-Lorraine et Christophe Brayer en tant qu'administrateur suppléant de la section Bourgogne-Franche-Comté, conformément à l'article 29 des statuts de GARANCE. ●

RSE

Déjà labellisée en 2017, GARANCE vient de voir son label Lucie renouvelé pour trois ans. Celui-ci consacre les efforts entrepris par votre mutuelle dans tous les aspects de son activité, aussi bien financiers, qu'organisationnels et humains.



REPÈRES, lettre d'information annuelle éditée par GARANCE, 51, rue de Châteaudun, 75442 Paris Cedex 09 – Directrice de la publication : Virginie Hauswald – Rédaction en chef : Élisabeth Marzat – Coordination : Mélanie Milon – Conception, réalisation : EPCOKA – Tirage : 118 000 exemplaires – Illustrations : Gwladys Morey – Crédits photo : Damien Grenon, Julien Philippu.

Protection des données à caractère personnel - Pour la réalisation de la présente Lettre Repères adressée à ses adhérents, GARANCE en tant que responsable de traitement utilise vos données personnelles pour les finalités suivantes: informer sur les décisions de l'Assemblée générale, l'évolution des statuts de la mutuelle et les résultats de l'exercice de l'année passée; donner des éléments d'actualité de la mutuelle. La base juridique du traitement est le code de la mutualité et l'intérêt légitime. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement/oubli, de limitation du traitement, de droit à la portabilité des données à - Service Réclamation DPO GARANCE - 51 rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09 - ou dpo@garance-mutuelle.fr, et en joignant la copie d'un justificatif d'identité. Par ailleurs, à l'issue de ces démarches, en cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous avez la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL sur son site internet: www.cnil.fr.

GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIRET 391 399 227 et située 51 rue de Châteaudun 75442 Paris.

